

Commune de OYSONVILLE

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 09 décembre 2024 – 19h30 – Salle du Conseil

Convocation du 04 décembre 2024

Présents : Florence HÉRON
Françoise MOMAUD
Alexandre CALLENS
Tatiana BILLARD
Sabine LAMNIY
Cédric LOSSIE
Guillaume SALINGARDES
Francis BAUD
Christelle GUILLOIS
Aline DOHEY

Absents excusés : Anne-Sophie LIPPMANN donne pouvoir à Tatiana BILLARD
Maxime FRECHE donne pouvoir à Guillaume SALINGARDES

Lecture de l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2024,
- Délibérations
 - Autorisant le raccordement des eaux traitées sur le réseau des eaux pluviales communal pour le 5 Rue du Tour du village
 - Demandes de subventions
 - Autorisant Madame le Maire à signer la convention avec ELI pour l'aménagement de l'espace public.
- Questions diverses :
 - Calendrier 2025

Points à ajouter :

Nomination de la secrétaire de séance : Sabine LAMNIY

Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2024 / Secrétaire Cédric LOSSIE

Abs le 19 novembre 2024 : Aline DOHEY

Délibérations

- Autorisant le raccordement des eaux traitées sur le réseau des eaux pluviales communal pour le 5 rue du tour du village

Madame le Maire expose la demande émanant de Mr Fleureau, technicien assainissement d'Eure et Loir Ingénierie. Celui-ci sollicite la commune de Oysonville pour obtenir une autorisation du

raccordement des eaux traitées sur le réseau des Eaux Pluviales communal pour la parcelle cadastrée B872 sis au 5 rue du Tour du village (bouche avaloir EP au droit de la parcelle). Cette demande est motivée en raison d'une forte contrainte de surface, de proximité de bâtiments et d'usage intérieur dans la cour (charges VL). Ce projet de réhabilitation ANC permettra de supprimer la pollution actuelle vers le milieu naturel souterrain.

Après avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le raccordement des eaux traitées du 5 rue du Tour du Village sur le réseau des eaux pluviales communal en demandant un contrôle de bon fonctionnement des installations tous les 3 ans.

- Projet création City Stade

Madame le Maire présente

- le devis pour la création d'un City Stade pour un montant de 82 500,00 € TTC,
- les conditions d'accompagnement pour la maîtrise d'œuvre par Eure-et-Loir Ingénierie (coût 4% du HT avant le 31/12/2024)

- les perspectives de subventions sur le City Stade (68 769,00 € HT) :

- DETR : 14 000 €
- FDI : 21 450 €
- CAF : 5 000 €
- Agence Nationale pour le Sport : 5 000 €
- Fonds de Concours (CCCB) : 6 000 €.

L'autofinancement du HT 17 000,00 € + 2 750,00 € (ELI) et part de la TVA à financer avant le remboursement partiel 2 ans après l'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité DÉCIDE de ne pas donner suite au projet de création d'un City Stade.

Avant le vote par délibération des demandes de subventions FDI et Fonds de Concours CCCB, Madame le Maire présente les perspectives du budget investissement, préalablement étudiées en Commission des Finances, si les travaux de voiries (trottoirs et virage Résidence de la Vigne Blanche) étaient réalisés.

*Le Conseil Municipal vote à 5 voix **Pour**, 5 voix **Contre** et 2 **Abstentions**.*

*Du fait de ce vote, Madame le Maire pose la question suivante : « **Réalisons-nous les demandes de subventions ?** »*

Les réponses étant majoritairement favorables, les membres du Conseil Municipal poursuivent les délibérations

- Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Insertion (FDI) pour des travaux de voiries

Madame le Maire présente le devis pour les travaux de réfection des trottoirs sur une partie de la commune de Oysonville.

Le Montant total du projet est de 40 500,00 €. TTC

Le Conseil Municipal a noté que ce devis manquait de précisions, qu'il souhaiterait les obtenir de la part du prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, souhaite un complément d'information mais

DÉCIDE de demander de subvention FDI pour l'année 2025.

- Demande de subvention au titre du Fonds de concours (CCCB) pour des travaux de voiries

Madame le Maire présente le devis pour les travaux de réfection des trottoirs sur une partie de la commune de Oysonville.

Le Montant total du projet est de 40 500,00 €. TTC

Le Conseil Municipal a noté que ce devis manquait de précisions, qu'il souhaiterait les obtenir de la part du prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, souhaite un complément d'information mais

DÉCIDE de demander de subvention au titre de Fonds de Concours pour l'année 2025.

Questions diverses

- Calendrier 2025 :

- Carnaval 8 mars 2025 organisé par l'Association les Z'Amis de Châtenay sur la commune de Châtenay. Le Conseil Municipal accepte de mettre la salle à disposition de l'association pour les activités de préparation du carnaval suivant les dates et la disponibilité.

- Renouvellement poste agent technique :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'annonce est publiée sur Emploi Territorial, et qu'à ce jour aucune candidature n'a été reçue.

Tour de table :

Cédric LOSSIE demande quand sera pris la décision de l'augmentation des impôts sur 2025. Le vote se fera au vote du budget en Avril 2025.

Françoise MOMAUD souhaite savoir quand les travaux de rénovations du portail de la mairie et du cimetière seront envisagés ? A ce jour, l'agent technique est seul et à mi-temps, à voir quand la commune aura recruté un agent à temps plein.

Demande quand les copeaux seront mis sur a place de l'Église ? L'entreprise a déjà été interpellée, son fournisseur était en rupture.

Guillaume SALINGARDES souhaiterait savoir quand la facture de contrôle du Spanc sera émise pour les administrés ? Nous allons prendre contact avec la Communauté de Communes Cœur de Beauce pour avoir les informations, les contrôles n'étant pas encore terminés sur la commune.

Alexandre CALLENS souhaiterait savoir si la commune a eu des nouvelles de l'entreprise SOCOTEC pour les travaux impasse de la bricole ? Nous avons relancé à plusieurs reprises la société mais sans réponse de leur part.

Fin de la séance à 21h42

Secrétaire de séance,

Sabine LAMNIY



Le Maire,

Florence HERON



